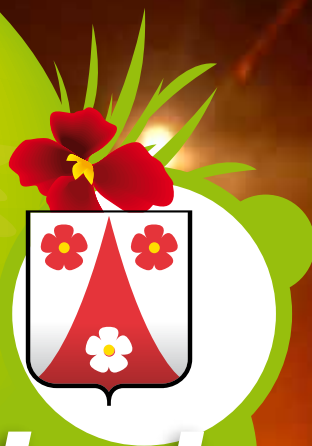


N° 368

Janvier

Février

2012



infos **communales** **Baelen - Membach**

Dossiers

Planification d'urgence et gestion de crise à Baelen

Histoire

- Les 140 ans du Home Saint-François et le départ définitif des Sœurs Franciscaines

Nature

- Nourrir les oiseaux en hiver

En bref

- Les agriculteurs sont aussi sur internet
- Le site communal en quelques chiffres
- Une nouvelle rue à Baelen
- Randonnée : le chemin des Ducs de Limbourg



**Remise des Mérites 2011 :
envoyez-nous vos propositions
de candidats**



Rôle de garde des médecins

Le médecin généraliste de garde (week-end et jours fériés) est joignable **au numéro unique : 087/ 33 87 00**. La population pourra, via ce numéro unique, entrer en contact avec le médecin généraliste de garde, le week-end **du vendredi 19h au lundi 8h** et **les jours fériés de la veille 19h au lendemain 8h**. Ce numéro unique pourra aussi être utilisé pour contacter le médecin généraliste de garde, **toutes les soirées et nuits de la semaine entre 19h et 8h du matin**.

Région Dolhain-Baelen-Welkenraedt

Adresses des médecins

Limbourg

DEGROS Emile	087.76.20.81
Rue O. Thimus 33 DOLHAIN	
FOURIR Béatrice	087.76.31.21
Rue J. Wansart 11 GOE	
JUNKER Paul	087.76.34.70
Avenue Reine Astrid 19 DOLHAIN	
MILET Jean-Pierre	087.76.34.40
Rue Maisier 12 DOLHAIN	
(domicile)	087.76.61.48
Neupré 17 BILSTAIN	
MILET Séverine	087.76.34.40
Rue Maisier 12 DOLHAIN	
(domicile)	087.76.61.48
Neupré 17 BILSTAIN	
STEVENS Anne-Françoise	087.76.45.45
Rue Maisier 72 DOLHAIN	
TIQUET Marie-Pierre	087.76.45.45
Rue Maisier 72 DOLHAIN	
TRAN Quang Hiep	087.44.58.81
Chemin du Meunier 15 BILSTAIN	

Baelen S/Vesdre

STAINIER Xavier	087.76.39.04
Route d'Eupen 6 BAELEN	
XHAUFLAIRE José	087.76.30.81
Rue du Thier 19-21 BAELEN	

Welkenraedt

ADLJU Arsalan	087.44.87.65
Rue des Déportés 3 WELKENRAEDT	
ANCIEN Thierry	087.88.17.17
Avenue des Aubépines 14 WELKENRAEDT	
DEJALLE Joseph	087.88.16.05
Rue Nishaye 30 HENRI-CHAPELLE	
ESSER Patrick	087.88.28.44
Rue Reine Astrid 34 WELKENRAEDT	
JOSKIN Benoît	087.88.17.44
Rue de la Croix 14 WELKENRAEDT	
ORBAN Thierry	087.88.32.22
Rue de l'Usine 17 WELKENRAEDT	
PICQUOT Eric	087.88.07.43
Rue de l'Eglise 5 WELKENRAEDT	
RÖMER Bernard	087.88.23.12
Rue du Centre 2 WELKENRAEDT	

Lontzen

FRANCK Alain	087.88.01.82
Rue de l'Eglise 47/A LONTZEN	

LE MOT DU BOURGMESTRE

Le conseil communal du mois de novembre a pris acte de la démission, pour cause de déménagement dans une commune voisine, de Steve Jacquet, qui siégeait au conseil communal et au conseil de l'action sociale depuis le début de cette mandature.

Qu'il soit remercié pour sa collaboration et son engagement au sein de notre commune.

Il a été remplacé dans ses fonctions de conseiller communal par André Massenau et c'est Arnaud Scheen qui siège maintenant au conseil de l'action sociale.

Ce numéro du bulletin communal va vous donner un aperçu de ce qu'est la planification d'urgence et la gestion de crise.

Depuis quelques années, toutes les communes du pays sont tenues d'élaborer un plan d'urgence et d'intervention (PUI). Suite à certaines catastrophes survenues ces dernières années, tout le monde a encore en tête les images de l'explosion due à une fuite de gaz à Ghislenghien, ces plans ont dû être revus afin de les optimiser.

Le plan d'urgence et d'intervention est établi par l'autorité (le bourgmestre pour le territoire communal ou le gouverneur, pour des incidents de plus grande ampleur et s'étendant sur le territoire de plusieurs communes), et contient les grandes lignes du mode d'intervention en cas de calamité, catastrophe ou sinistre afin que l'autorité ait la possibilité de préparer la coordination des opérations de secours par plusieurs services d'intervention.

Ceci est effectué dans le but d'engager tous les moyens disponibles, de la façon la plus efficace, pour limiter les dégâts causés aux personnes, aux biens et à l'environnement.

Le plan concernant notre commune a été arrêté en séance du Conseil communal du 13 juillet 2009 et approuvé par Monsieur le Gouverneur de la Province le 19 août 2009.

La mise à jour de ce plan nécessite un investissement humain important et je tiens à remercier Madame Gerda HEEREN, agent planificateur, et Madame Anne-Christine ROEMERS, qui elle est chargée de la communication.

En espérant toutefois que nous ne soyons jamais tenus de passer de la théorie à la pratique.

En ce mois de janvier, je vous présente, chers Baelenois et Membachois, mes meilleurs vœux pour l'année nouvelle. Que 2012 vous apporte son lot de grandes et petites joies.

Prenez soin de vous et de ceux que vous aimez.

Bonne année 2012 à toutes et tous.

Votre Bourgmestre,
Maurice Fyon



Administration communale de Baelen • rue de la Régence 1 • 4837 BAELEN
Tél. : 087 76 01 10 • Site internet : www.baelen.be

Bulletin communal bimestriel

Editeur responsable : Maurice FYON, Bourgmestre

Rédaction et coordination : Francis BEBRONNE, Echevin

Prochaine édition : mars/avril 2012 **distribué vers le 12 mars 2012**

Date limite de remise des documents : 15 février 2012

Envoi de documents par e-mail à « bulletincommunal@baelen.be » en fichier traitement de texte sans mise en page particulière, **photos en format.jpg à envoyer en pièce jointe.**

SITE INTERNET DE LA COMMUNE DE BAELEN

www.baelen.be

BUREAUX DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Horaire

Lundi 8h30 - 12h

Mardi 8h30 - 12h et 14h - 16h

Mercredi 8h30 - 12h

Jeudi 8h30 - 12h et 14h - 16h

Vendredi 8h30 - 12h

Samedi 9h - 12h (permanence)

(permanence cartes d'ident. électr. uniquement les 1^{er} et 3^e samedis du mois)

Sur rendez-vous les lundi, mercredi et vendredi après-midi.



Bureaux fermés

L'Administration communale sera fermée

- Lundi 20 février (Carnaval)

ETAT-CIVIL

Naissances

Shadi JAHANSHAH, allée St-François, 1 (05/10)

Nicolas HARDY, chemin Nicolas Larondelle, 2 (13/10)

Noa FONSNY, chemin du Ruyff, 1 (19/10)

Alice NOEL, route d'Eupen, 4 (26/10)

Savannah GRANDFILS, route de Dolhain, 53/A (18/11)

Loris HENROTAY, rue des Fusillés, 27 (30/11)

Timeo RADERMACHER, route d'Eupen, 78 (30/11)

Nolan GILLET, rue Longue, 1 (05/12)

Mariages

Helmar GATZ et **Béatrice SCHOLZE**, chemin des Genêts, 2 (29/10)

Edwin MÜLLER, Eupen et **Yvonne RADERMACHER**, route d'Eupen, 172 (19/11)

Décès

Léon LOOZEN, époux de **Elise GERON**, rue Longue, 31 (26/10)

Maria SCHMITS, Vve de **Johann BONNIE**, Oeveren, 2 (19/11)

Caroline JANSEN, Médael, 12 (02/11)

Christine LOTHMANN, épouse de **René MULLENDER**, rue du Thier, 23 (06/12)

Maria MALMENDIER, Vve de **Winand MORAY**, rue du Pensionnat, 7 (09/12)

Anna EMONDS, Vve de **Karl CRÜTZEN**, rue du Pensionnat, 7 (13/12)

Marie STOELMANS, Vve de **Raymond HACCOURT**, rue du Pensionnat, 7 (14/12)

Simone LECLoux, Oeveren 4/A (14/12)

LISTE DES NOCES D'OR EN 2012

30/01/1962 : **Mr et Mme MERTENS-CORMANN**, rue de l'Invasion, 74

10/04/1962 : **Mr et Mme SCHYNS-KEUTGENS**, Boveroth, 41

14/04/1962 : **Mr et Mme WINTGENS-PIRENNE**, rue Braun, 27/A

18/04/1962 : **Mr et Mme MEYER-DROSTE**, allée des Saules, 32

09/07/1962 : **Mr et Mme VOSS-REUL**, chemin de Hoevel, 2

02/08/1962 : **Mr et Mme MEYER-CORMAN**, rue des Fusillés, 57

04/08/1962 : **Mr et Mme THELEN-ERNST**, Honthem, 16

11/08/1962 : **Mr et Mme DAVISTER-FOURIR**, Honthem, 41

11/08/1962 : **Mr et Mme VILLEVAL-HENNUY**, rue Plein-Vent, 15

28/08/1962 : **Mr et Mme NYSSSEN-HOEN**, chemin de Hoevel, 23

16/11/1962 : **Mr et Mme WINTGENS-GERARTS**, route Jean XXIII, 26

23/11/1962 : **Mr et Mme PIRARD-SIMAYS**, rue Albert 1^{er}, 1

LISTE DES NOCES DE DIAMANT EN 2012

23/04/1952 : **Mr et Mme SARTENAR-ERNENS**, Latebau, 2

LISTE DES NONAGENAIRES EN 2012

01/02 : **Mme Georgina KUPPENS-RONGVAUX**, Runschen, 21

01/02 : **Mme Anna SCHIEB-RECKER**, route d'Eupen, 60

07/04 : **Mme Emilienne LEGRAS-BRAUN**, rue du Pensionnat, 7

14/08 : **Mme Margareta CRÜTZEN-LERHO**, rue du Pensionnat, 7

13/12 : **Mme Marguerite NIGGEL**, allée St François, 1

LISTE DES CENTENAIRES EN 2012

10/08 : **Mme Margareta FISCHER**, rue du Pensionnat, 7

07/12 : **Mr Jean BARTHOLEMY**, rue du Pensionnat, 7

REMERCIEMENTS

Nos plus sincères remerciements pour les félicitations royales, ainsi qu'à l'administration communale, à Messieurs et Mesdames les Bourgmestre et membres du Collège communal, Monsieur le Curé F. Palm, la chorale Ste Cécile et la chorale St Jean Baptiste de Membach, à tous les membres de notre famille, aux amis, voisins et connaissances, pour les magnifiques cadeaux, fleurs, vœux et souhaits, aubades qui nous ont été offerts le jour de nos **NOCES D'OR**. Nous en garderons un souvenir inoubliable.

*Paul & Sissi STUMP-CORMAN, place Th. Palm, 1, Membach
(septembre 2011)*

A l'occasion de nos noces de diamant, nous aimerions adresser nos plus vifs remerciements à Leurs Majestés le Roi et la Reine, à Monsieur le Bourgmestre Fyon, au Collège échevinal ainsi qu'à tous les habitants de la commune de Baelen pour leurs attentions et cadeaux.

*Lucie et Walter MARGRAFF-LAMBERTY, chemin de Hoevel, 20,
Baelen*

Monsieur Léon Loozen 10-10-1927 † 26-10-2011

Très touchés par les marques de sympathie exprimées lors du décès de **Mr. Léon Loozen**, nous voulons remercier tous ceux qui, par leur présence, leurs attentions, leurs fleurs ainsi que leurs dons, lui ont rendu un dernier hommage.

*Son épouse Elise Geron,
les enfants et petits-enfants*

OBJETS TROUVÉS

Renseignements : Administration communale 087/76.01.10



Documents de voyage : pensez-y à temps...

Avant chaque départ à l'étranger, il est conseillé de s'informer sur les documents de voyage exigés, soit auprès de votre bureau de voyage ou sur le site web des Affaires Etrangères : <http://www.diplomatie.be> : rubrique « En voyage » / « Documents de voyage ».

Nous vous rappelons que tout enfant de moins de 12 ans doit être en possession d'une Kids-ID (document d'identité électronique avec photo) ou d'un certificat d'identité en carton avec photo valable, dès qu'il passe la frontière belge et pour les voyages effectués au sein de l'Europe.

Afin de recevoir la Kids-ID à temps, **la demande doit être introduite auprès de l'Administration communale au moins 3 SEMAINES AVANT la date de départ prévue** (ce délai est exigé pour la fabrication et la livraison de la Kids-ID).

L'enfant doit en outre être présent et accompagné de l'un de ses parents.

Il faudra également se munir d'une photo d'identité répondant aux mêmes critères que ceux requis pour la confection des autres cartes d'identité électroniques (fond blanc...).

En procédure normale, le coût s'élève à **3 €**.

En cas d'introduction d'une demande de Kids-ID ou de passeport de voyage hors délai, il faudra recourir à la procédure d'urgence dont le coût atteint 106, 170 ou 210 € selon le cas !

Tous les pays ne reconnaissent pas la Kids-ID comme étant un document d'identité valable : veuillez consulter le tableau du S.P.F. Affaires Etrangères sur le site du Registre National, à l'adresse suivante : <http://www.ibz.rrn.fgov.be> : rubrique « Kids-ID » / « Accès à l'étranger ».



Heures d'ouverture des bureaux :

Lundi	8h30 – 12h 13h30 – 16h00
Mardi	8h30 – 12h Après-midi sur rendez-vous
Mercredi	8h30 – 12h 13h30 – 16h00
Jeudi	8h30 – 12h Après-midi sur rendez-vous
Vendredi	8h30 – 12h Après-midi sur rendez-vous

Permanences à Baelen **tous les vendredis** de 9h à 12h dans les locaux de l'Agence Locale pour l'Emploi, rue de la Régence 6.

Place des Combattants 21
B-4840 Welkenraedt
Tél.: **087/69.32.00** - Fax: **087/69.32.09**

PARUTIONS 2012 DU BULLETIN COMMUNAL : planning

Période	Remise des textes à l'Adm. communale	Date de distribution postale
mars/avril 2012	15-févr-12	lundi 12 mars
mai/juin 2012	15-avr-12	lundi 14 mai
juillet/août 2012	15-juin-12	lundi 9 juillet
sept/oct 2012	15-août-12	lundi 10 septembre
nov/déc 2012	15-oct-12	lundi 12 novembre

N.B. La date de distribution reste indicative et peut varier de quelques jours. La Commune de Baelen ne peut en être tenue responsable.

Cartes d'identité électroniques belges

Du lundi au vendredi suivant l'horaire habituel et uniquement les 1^{er} et 3^e samedis du mois (durant la permanence de 9 à 12 h).

DEPOT DES SACS POUBELLES / PMC / PAPIERS-CARTONS POUR LE RAMASSAGE

Veuillez déposer vos sacs poubelles, ainsi que les sacs PMC et les papiers-cartons, aux jours prévus pour leur collecte, **la veille après 18h ou le jour même avant 6h.**

Ne laissons pas traîner les sacs en bordure de rue plus de temps qu'il ne faut (il s'agit également d'une question d'hygiène publique).

DISTRIBUTION DES SACS-POUBELLE GRATUITS EN FEVRIER 2012

La distribution des sacs-poubelle gratuits aura lieu en février 2012 durant les semaines suivantes : **du 6 au 12 février, du 13 au 19 février, du 27 février au 4 mars.**

Les rouleaux pourront être enlevés à la Cantellerie, rue de la Régence, 6, les mardis et jeudis de 14 à 16 heures, ainsi que les samedis de 9 à 12 heures. Pour recevoir votre rouleau gratuit, il faudra vous munir de votre avertissement-extrait de rôle **original** de la taxe sur les déchets ménagers.

Remise des Mérites 2011

Le 24 février 2012, la commune de Baelen organisera, pour la quatrième fois, une soirée de remise des « mérites 2011 », récompensant ceux qui se sont distingués durant l'année écoulée dans un des trois domaines suivants :

- 1) Sportif
- 2) Culturel et associatif
- 3) Dévouement local

Le mérite culturel et associatif est destiné aux membres des associations locales, tandis que le mérite du dévouement local mettra à l'honneur une personne qui a marqué l'année 2011 de son empreinte ou qui est engagée depuis de nombreuses années dans la vie locale, que ce soit au sein d'une association ou non.

Qui peut être nommé ?

La liste de nominés reste ouverte jusqu'au 6 février 2012. Chaque citoyen peut proposer une personne, équipe, groupement pour faire partie des nominés. Il suffit d'envoyer **avant le 6 février** un mail à merites@baelen.be en décrivant les candidats proposés avec quelques lignes illustrant les raisons de les récompenser.

La liste des candidats retenus par catégorie sera publiée dès le 10 février sur le site internet de la commune (www.baelen.be).

Les votes

Une commission Sport et Culture élargie à un représentant de chaque association active dans la commune réalisera un premier vote secret qui comptera pour 50% du résultat final.



« Les candidats des Mérites 2011 seront connus le 10 février, venez voter pour eux lors de la soirée des Mérites »

Lors de la soirée de remise des mérites, les personnes présentes pourront voter pour leurs candidats préférés. Les votes réalisés en cours de soirée additionnés à ceux obtenus en commission désigneront les lauréats de l'année 2011 dans les 3 catégories. Cette manière de désigner les lauréats lors de la soirée laisse le suspens entier. La répartition à parts égales entre citoyens et associations locales garantit un vote démocratique.

La soirée de remise des « Mérites 2011 » aura lieu le vendredi 24 février 2012, à 20h, dans la salle du conseil au 2ème étage de la maison communale. Vous y êtes toutes et tous conviés pour donner votre voix, soutenir les nominés et prendre ensemble le verre de l'amitié.

Si vous cherchez du travail...

Un classeur contenant les offres d'emploi du FOREM est mis à la disposition du public au bureau de l'A.L.E. (Agence locale pour l'emploi) situé Rue de la Régence 6, pendant les heures d'ouverture : **lundi, mardi et jeudi** : de 8h à 12h et de 13h à 16h30, ainsi que le **vendredi** pendant la permanence de la Maison de l'emploi, de 9h à 12h.

Vous pouvez y consulter des affichettes très détaillées (profil, compétences requises, type de contrat, coordonnées de l'employeur...). Elles sont mises à jour quotidiennement.

Le parc d'activités économiques Eupen - Baelen

Les investisseurs qui souhaiteraient implanter leur entreprise dans le parc d'activités économiques de Eupen - Baelen, situé rue Mitoyenne, peuvent s'inscrire auprès de la SPI+ (Service Promotion Initiatives en Province de Liège).

Ils seront dès lors inscrits sur une liste d'attente qui constitue l'ordre de traitement des dossiers.

SPI+

Atrium Vertbois, rue du Vertbois 11,
4000 LIEGE
Tél. : 04/230.11.11 - Fax : 04/230.11.20
www.spi.be

BULLES A VERRE

Les bulles de récupération du verre sont installées aux endroits suivants :

- A Baelen, au dépôt communal, chemin ocre
- A Membach, rue du Moulin et rue des Fusillés

Enlevez toujours les capsules et couvercles métalliques, et veillez à jeter uniquement bouteilles, flacons et bocaux en verre dans la bulle. Le reste (plats allant au four, porcelaine, vitres cassées, ampoules, miroirs) doit être amené au parc à conteneurs.



Agence Locale pour l'Emploi de Baelen (ASBL)

Ouvert le **lundi, le mardi et le jeudi**
de 8h à 12h et de 13h à 16h30.

Rue de la Régence, 6 - 4837 Baelen
Tél. 087/76.01.28 - Fax 087/76.01.17

Claudine.Bebonne@publilink.be



Poste de Police de Baelen

Heures d'ouverture :

Lundi, mardi, jeudi : de 9h30 à 11h30

Mercredi, vendredi : de 15h00 à 17h00

1^{er} et 3^e samedi du mois : de 9h30 à 10h30

En-dehors de ces heures, vous pouvez vous adresser à l'Antenne de Welkenraedt, de 8h00 à 17h00 du lundi au jeudi, et de 8h00 à 19h00 le vendredi.
Tél. : 087/39.48.30

En cas d'urgence, formez le 101

Le Tuteur et le Conseiller Énergie

Belpower, Electrabel, Eneco, Essent, Lampiris, Luminus, Nuon...
Vous voulez des précisions sur le marché libéralisé du gaz et de l'électricité, avoir un conseil objectif quant au choix d'un fournisseur d'énergie? Vous avez des questions par rapport à vos factures, les tarifs en vigueur, l'énergie verte ?

Le ménage d'un couple avec deux enfants consomme en moyenne, sans le chauffage et l'eau chaude sanitaire, 3500kWh d'électricité par an. Vous consommez plus ? D'où vient cette surconsommation ? Vous avez besoin de conseils en matière d'économie et de gestion d'énergie ?

Vos appareils électroménagers ont fait leurs temps, il serait bon de les remplacer mais l'offre est vaste... besoin d'un avis et/ou comparer plusieurs appareils, leurs prix, leurs consommations ?

Vous envisagez de faire des travaux d'amélioration de votre logement, ou de construire. Vous avez besoin de conseils et d'infos sur les demandes de primes, les prêts et allocations, ou encore sur les nouvelles normes en matière d'énergie sur les bâtiments à construire ou à rénover

N'hésitez plus, contactez nos agents : Roland Fanielle et Stéphane Dohogne.

Roland Fanielle est présent à la commune les semaines paires de 8h30 à 16h30, idéalement sur RV au 087/760141 ou par mail : roland.fanielle@gmail.com

Stéphane Dohogne est disponible tous les mercredis de 9h à 12h dans les Bureaux du CPAS, sur son GSM : 0492/76.88.08 ou par mail : stephane.dohogne@commune-plombières.be

A partir de janvier 2012, monsieur Dohogne vous recevra lors de permanences spéciales à l'administration communale de Baelen, service population, mais également à Welkenraedt et à Plombières !!!

N'hésitez pas à vous déplacer dans les communes voisines au besoin...

Date des permanences spéciales du tuteur énergie, Dohogne Stéphane, les samedis :

Baelen	Welkenraedt	Plombières
28 janvier 2012	25 février 2012	31 mars 2012
28 avril 2012	26 mai 2012	30 juin 2012
28 juillet 2012	25 août 2012	29 septembre 2012
27 octobre 2012	24 novembre 2012	29 décembre 2012

BIBLIOTHEQUE

Bibliothèque

BAELEN : La Bibliothèque se situe rue de la Régence (rampe à droite de l'Administration communale – ancienne école maternelle).
 Tél. 087/76.01.23

MEMBACH : Le Dépôt se situe dans l'ancienne Administration communale, le local à droite en entrant.
 Tél. 087/74.24.58

La bibliothèque est ouverte :

BAELEN

Lundi de 13h30 à 16h30
 Mardi de 10h00 à 12h00 et de 13h30 à 15h30
 Mercredi de 14h00 à 19h00
 Samedi de 09h30 à 13h30

MEMBACH

Vendredi de 13h30 à 15h30

VACANCES SCOLAIRES

Mercredi..... de 14h00 à 19h00
 Samedi de 09h30 à 13h30

Le prêt s'élève à :

(durée du prêt = 1 mois, renouvelable jusqu'à 3 mois)
 10 centimes pour les bandes dessinées
 20 centimes pour les livres adultes
 1 euro pour les jeux.



Ses collections comptent 15.800 livres. Vous pouvez emprunter le nombre de livres que vous désirez. Je peux vous procurer les livres dont la bibliothèque ne dispose pas en dehors d'une semaine. La bibliothèque possède de nombreuses lectures scolaires en plusieurs exemplaires et elle peut vous en obtenir d'autres par le système du prêt inter-bibliothèques.

Elle est informatisée, ce qui permet de vous dire en quelques secondes, si elle possède le livre que vous demandez. A distance, grâce à l'adresse bibliotheque@baelen.be, vous pouvez réserver vos livres ou communiquer d'autres demandes directement à la bibliothèque.

La bibliothèque possède beaucoup de bandes dessinées, de romans pour adultes, pour ado et pour enfants, des documentaires, des revues et des jeux.

Vous pouvez retrouver toutes les nouveautés dans les extraits du catalogue des collections de la bibliothèque qui sont régulièrement publiés sur le site internet de la commune de Baelen : www.baelen.be, rubrique : Ma Commune/Autres Services/Bibliothèque

■ Distribution du bulletin communal

Si vous n'avez pas reçu votre bulletin communal dans votre boîte aux lettres, sachez que dans les jours qui suivent la distribution postale, nous déposons une quinzaine d'exemplaires dans les 3 boulangeries de notre commune ainsi qu'à la librairie « Chez tante Jack ».

Si votre voisin n'a pas reçu son bulletin communal, faites-lui suivre cette information.

■ Faire paraître de l'info dans le bulletin communal

L'objectif du bulletin communal est de relayer l'information locale à l'attention des habitants de notre commune, que ce soit sur la vie sociale, administrative, culturelle, associative ou économique. S'il s'agit d'information commerciale, vous devez contacter la société Régifo (tél 071/71.32.91) qui gère, par convention, les parutions publicitaires qui sont payantes.

Concernant les activités d'associations locales, il suffit d'envoyer par mail à « bulletincommunal@baelen.be » un fichier en format traitement de texte (type Word) avec vos activités, actualités... Pour les remerciements suite à un décès, une communion, un anniversaire de mariage... la procédure est identique.

Nous sommes ouverts à toute suggestion pour traiter de sujets divers, notamment pour la rubrique « dossier » avec une analyse détaillée, ou en version courte dans la rubrique des nouvelles « en bref ». N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques, critiques, idées, coups de cœur, par e-mail (bulletincommunal@baelen.be) ou à Francis Bebronne (tél 0479/26.95.41) qui gère la coordination.

Pour rappel, la date limite de remise des textes est fixée au 15 du mois qui précède la parution. Pensez-y et n'oubliez pas d'anticiper !

■ La commune vous présente ses meilleurs vœux !

L'administration communale de Baelen profite de ce premier bulletin communal de l'année pour vous présenter ses meilleurs vœux. Puisse 2012 vous apporter santé, bonheur et prospérité tout au long de l'année. Nous espérons la partager avec vous, au sein de nos merveilleux villages !

■ Baelen sur Google Street View

Depuis la fin novembre 2011, Google Street View est disponible en Belgique. Grâce à cet outil, vous pouvez voir les rues et monuments de Belgique et voyager virtuellement avec une grande précision et une vue à 360°.

Les images utilisées par l'application ont été recueillies durant de nombreux mois. A Baelen et Membach, seules quelques rues sont pour l'instant couvertes par le réseau. Vous pouvez ainsi passer d'un village à l'autre, ou profiter par exemple de la vue sur nos campagnes et forêts depuis votre ordinateur. Pour cela, il vous suffit de vous rendre sur Google Map, d'y inscrire l'adresse à visualiser, puis de faire glisser le petit personnage sur le point à voir. Surprenant !



Le centre de Membach, comme si vous y étiez !

■ Une nouvelle rue à Baelen

Depuis fin 2011, Baelen compte une nouvelle rue. Il s'agit de la ruelle en forte pente qui va de la rue de l'église à la rue du Thier, qui jusqu'à présent n'avait pas de nom. Depuis la création d'une habitation à cet endroit, il fallait lui trouver une dénomination : ce sera So l'Croupèt, ce qui signifie « sur la butte » en wallon.

■ Départ à la retraite

Fin 2011, Victoire Van Roy-Otten a pris une retraite bien méritée, après 35 années au service de la population baelenoise. Au cours de sa longue carrière, elle a su faire face aux nombreux changements qu'imposaient les nouvelles directives, l'informatisation, et les circulaires ministérielles qu'il lui fallait assimiler et appliquer, parfois sans délai. Elle a aussi su s'adapter, avec la sagesse et la simplicité qui la caractérisent, aux modifications sensibles survenues au sein du personnel, ainsi qu'aux changements dans le mode de fonctionnement.

Parmi ses nombreuses tâches figurait la préparation de votre bulletin communal. C'est donc avec un clin d'œil que nous utilisons ces lignes qu'elle a si souvent vérifiées pour la remercier d'avoir partagé avec nous sa bonne humeur, son expérience et ses connaissances. Nous lui souhaitons une passionnante retraite, pleine de voyages, de balades et de bons moments en compagnie de ses proches.



Victoire Van Roy-Otten

■ Du changement au conseil communal

Suite à la démission de Steve Jacquet, qui a démissionné dans une autre commune, c'est André Massenaux qui a repris ses fonctions au sein du conseil communal. André Massenaux fait partie du groupe ACBM, il a prêté serment le 14 novembre 2011. Steve Jacquet a également été remplacé de son poste de conseiller du CPAS par Arnaud Scheen.



André Massenaux

■ A l'urbanisme aussi

Marie-Lise Delière, conseillère en aménagement du territoire et urbanisme pour la commune, est partie en congé de maternité à la fin de l'année. Pour assurer l'intérim, Rita Querinjean est arrivée en décembre. Madame Querinjean est architecte et originaire de Waimès. Pendant quelques mois, c'est elle qui prendra en charge les fonctions de conseiller en aménagement du territoire urbanisme. Frau Querinjean empfängt Sie auch gerne auf Deutsch. Les heures d'ouverture du bureau de l'urbanisme restent inchangées, de même que le numéro de téléphone (087/76.01.21) et l'adresse e-mail (urbanisme@baelen.be).



Rita Querinjean

■ Les agriculteurs sont aussi sur internet

En décembre, vous avez reçu un exemplaire du calendrier des agriculteurs. Il a pour vocation de vous faire découvrir, au fil des mois, les différentes facettes de l'agriculture. Si vous souhaitez obtenir un exemplaire imprimé supplémentaire, ou si votre exemplaire est endommagé, vous pouvez en demander à l'administration communale. Si vous ne souhaitez pas conserver votre calendrier, veuillez à le recycler, à en faire cadeau à quelqu'un, ou à le rapporter à l'administration communale.

Si l'initiative vous a plu, sachez que des séquences vidéo ont également été réalisées chez les agriculteurs du village. Vous pouvez les consulter sur le site internet communal (rubrique Economie/Agriculture). Dans chaque vidéo, un des agriculteurs baelenois parle d'un thème particulier. Dix vidéos sont ainsi postées sur le site. Tous les 15 jours environ, des vidéos supplémentaires, abordant de nouveaux thèmes, seront ajoutées et pourront être consultées via youtube. Le calendrier en version informatique est également téléchargeable sur le site internet communal.



■ Entretien des trottoirs en hiver

En hiver, il vous appartient de veiller à ce que votre trottoir soit débarrassé de la neige et de la glace qui l'encombrent. L'espace déblayé doit être suffisant pour permettre le passage des piétons. Tout propriétaire ou responsable d'un immeuble bâti doit également enlever les glaçons qui apparaîtraient sous forme de stalactites aux toitures, corniches, balcons, etc. afin d'éviter tout accident dû à la chute de ces glaçons.

Sachez aussi qu'il est interdit de pousser la neige dans le filet d'eau ou sur la voirie, et de déverser ou de laisser s'écouler de l'eau sur la voie publique lorsqu'il gèle.



Des paysages magnifiques, avec quelques inconvénients...

Rappelez-vous que déneiger son trottoir, plus qu'une obligation légale, c'est un geste citoyen. Pensez aux personnes âgées qui se déplacent à pied et pour qui une chute pourrait avoir des conséquences très graves. Faites preuve de solidarité, d'entraide avec vos voisins !

■ Portes ouvertes et marché de Noël à l'école

Après la construction de l'école maternelle et l'installation de tous les élèves dans les nouveaux locaux, les différents corps de métier ont investi l'école primaire pour y effectuer une rénovation en profondeur. C'est aujourd'hui chose faite. Les enfants de l'école primaire disposent à présent de nouvelles classes, agrandies, insonorisées et isolées. Le réfectoire a également été remis à neuf : il est plus grand, dispose d'un nouveau mobilier, et d'une cuisine plus fonctionnelle, répondant aux normes d'hygiène actuelles. Enfin, l'école dispose d'un tout nouvel espace multimédia, qui a été construit dans l'ancienne cour des maternelles, transformée en coin de verdure.

Le 16 décembre, parents et enfants ont investi les lieux à l'occasion d'un marché de Noël durant lequel les portes des classes primaires et du réfectoire étaient ouvertes à tous. En compagnie du Père Noël et de la Fanfare de Baelen, chacun a pu admirer les réalisations des élèves, se restaurer et visiter l'école enfin terminée.

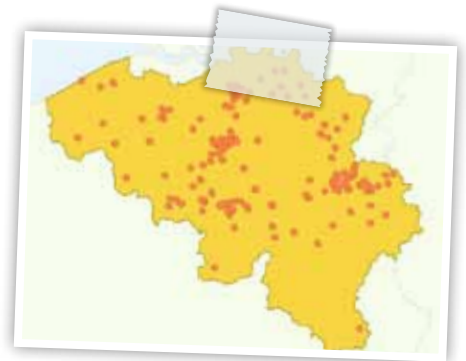


■ Le site internet communal a 1 an

Il y a 1 an, vous pouviez découvrir le nouveau site communal. Plus clair, plus facile à utiliser, il est régulièrement enrichi d'informations sur la vie de la commune. Vous y trouverez également nombre de renseignements utiles sur votre administration : heures d'ouverture, description des différents services et des procé-

dures administratives, sans oublier la version informatique de votre bulletin communal. Quelques chiffres sur cette première année de mise en ligne : 17779 visites ont été enregistrées, soit une moyenne de 50 visites par jour. 74553 pages ont été lues. Celle qui a le plus de succès est bien évidemment la page d'accueil, sur laquelle on trouve les infos les plus récentes. Ensuite, ce sont les pages consacrées aux informations administratives qui sont le plus consultées, suivies de près par les pages « Vie politique » : ordres du jour et rapports des conseils communaux ont été consultés 1500 fois.

Voici la carte géographique des visiteurs : 15755 visiteurs ont consulté le site communal depuis la Belgique, la plupart depuis notre région, mais également d'un peu partout, comme vous pouvez le constater sur la carte ci-dessous.



La répartition géographique des visiteurs du site

■ Sortie du livre « Le chemin des Ducs de Limbourg »

Le Chemin des Ducs de Limbourg est une randonnée en 10 étapes (60 km) à travers l'ancien Duché de Limbourg, un voyage dans une région qui dépasse les frontières nationales et qui vous emmène de Limbourg, résidence des ducs, à Kerkrade, où les ducs sont enterrés, en passant par Eupen, Vaals et la vallée de la Worm en Allemagne. Une route alternative en 10 étapes (75 km) retourne à Limbourg par Val-Dieu et Henri-Chapelle. Chaque étape est décrite avec précision dans cet ouvrage, illustré de photos et détails historiques. Chemin faisant, le promeneur découvre ainsi la nature, l'influence des ducs de Limbourg et la riche histoire de l'Euregio.

Dix circuits supplémentaires sont ajoutés dans ce guide pour ceux qui n'ont pas la possibilité de faire cette grande randonnée mais souhaitent découvrir les vestiges d'une histoire souvent mouvementée. Quelques informations touristiques (où loger, que voir à proximité) complètent enfin ces 152 pages très intéressantes sur notre région.

L'ouvrage « Le chemin des Ducs de Limbourg », paru en 2011, rédigé par Frits Sprokel et traduit en français, est en vente à l'administration communale, au prix de 15€.

PLANIFICATION D'URGENCE ET GESTION DE CRISE A BAELEN



Aucune commune n'est à l'abri d'une catastrophe

En cas de catastrophe, les services d'urgence doivent se déployer le plus vite possible. Il en va de la vie des citoyens. Il est dès lors important que la collaboration et la communication entre les différents intervenants s'organisent le mieux possible, afin que les actions de l'un ne nuisent pas à l'autre. C'est dans ce but que la commune élabore un plan général d'urgence et d'intervention, qui définit le rôle de chacun des services impliqués pour leur permettre de gérer la situation au mieux.

Depuis 2006, la mise en place d'un tel plan est obligatoire en Belgique. Chaque commune dispose donc d'un plan adapté, régulièrement mis à jour par le fonctionnaire en charge de sa gestion. Baelen ne déroge pas à la règle, et tout est prêt pour faire face à un événement inattendu.

Qu'est-ce qu'un plan d'urgence ?

Le plan d'urgence sert à gérer une situation difficile et délicate. En l'absence d'une élaboration organisée, les personnes confrontées directement à une situation de crise peuvent être rapidement dépassées, parfois bouleversées et incapables d'avoir des réactions appropriées. La planification d'urgence répond aux besoins d'éviter les improvisations au moment de la crise, de mobiliser rapidement les secours, de limiter les conséquences et de rétablir la situation le plus vite possible. Si on ne peut pas prévoir quand la crise aura lieu ni sa nature, il y a des choses qu'on peut déjà préparer. Le plan rassemble tous les documents utiles et les instructions à suivre, les noms des personnes à contacter en cas d'urgence, les procédures d'alerte, bref, toutes les informations nécessaires pour entreprendre les premières actions suite à un événement, quel qu'il soit.

Le plan d'urgence remplit également une fonction de coordination : il donne une vue d'ensemble de l'organisation et règle l'intervention des différents services de secours. Ceux-ci sont répartis en 5 disciplines, en fonction de la mission à remplir :

- le service d'incendie, chargé des opérations de secours,
- les secours médicaux et psychosociaux,
- la police
- la protection civile, l'armée ou tout autre appui logistique
- l'information à la population

Aucune commune n'est à l'abri d'une catastrophe. Explosions de gaz, grands incendies, accidents industriels ou de la route peuvent survenir n'importe quand et n'importe où, touchant quelques habitants ou toute une population. Lorsque cela se produit, il est important de réagir rapidement et de façon adéquate. C'est la raison pour laquelle, en Belgique, chaque commune a élaboré un plan d'urgence.



L'incendie de la maison communale n'a pas nécessité le déclenchement du plan d'urgence

Lorsque plusieurs services sont amenés à intervenir ensemble au même endroit, il est parfois difficile de coordonner les actions entreprises par chacun. La concertation est alors très importante pour agir avec efficacité. C'est principalement pour organiser cette collaboration entre les différentes disciplines que le plan d'urgence a été créé.

Conformément à la loi, Baelen dispose d'un plan communal d'urgence complet. Celui-ci a été approuvé par le conseil communal du 13 juillet 2009, et par le Gouverneur de la Province de Liège le 19 août 2009. L'autorité communale veille à la diffusion du plan d'urgence auprès des services concernés et à la tenue à jour de cet outil. Une fonctionnaire communale a été nommée responsable du plan d'urgence, et une personne est chargée plus particulièrement de l'information à la population. Ensemble, elles s'assurent que la commune est prête à faire face à toute situation d'urgence.



« Explosion, météo exceptionnelle, accident grave : Baelen est prêt à réagir »

Que contient le plan d'urgence de notre commune ?

Outre l'inventaire des zones « à risque », des types de catastrophes et incidents susceptibles de se produire, le plan d'urgence comprend :

- La liste des services, instances et organismes à contacter en cas d'incident grave- Un schéma d'alerte, une liste des locaux disponibles et leur attribution
- Les grands principes de l'organisation d'un plan catastrophe, de la communication à la population
- Les modalités prévues pour l'accueil et la protection de la population et des éventuelles victimes
- Les grands principes de l'organisation d'exercices de simulation

Comment fonctionne-t-il ?

Seul le Bourgmestre est habilité à déclencher le plan d'urgence communal. Un comité de coordination est alors réuni. C'est là que se prennent les principales décisions concernant la gestion de la crise, par exemple la décision de faire évacuer une zone, d'ouvrir un centre d'accueil, de bloquer certaines rues, etc. Des procédures bien précises sont prévues et mises en place selon ce qui est jugé nécessaire.



Les locaux communaux deviendront centres de crise



Dès ce moment, une collaboration entre les différents services (services communaux, services d'urgence, C.P.A.S.) est mise en place et maintenue le temps nécessaire. La population est informée des mesures à suivre ainsi que de la levée du plan lorsque la situation est revenue à la normale.

La phase communale est déclenchée lorsque l'incident a lieu dans les limites de la commune et peut être géré avec les moyens communaux. Si l'importance de l'événement l'impose ou que plusieurs communes sont touchées, la situation passe alors en phase provinciale et sera gérée par le Gouverneur et son équipe. La phase nationale, sous la responsabilité du Ministre de l'Intérieur, est déclenchée lorsque l'accident dépasse les limites d'une province. Internationalement, des moyens existent également pour se mettre en rapport avec les autorités des pays limitrophes.

La commune introduit les données dans le plan d'urgence et les remet à jour régulièrement. Une concertation est également établie par la commune avec les collectivités (maison de repos, écoles, etc). Votre entreprise ou institution est peut-être reprise dans cette banque de données. Ci c'est le cas, l'administration vous demande de communiquer tout changement.

Si vous n'avez pas encore été contacté par l'administration, mais que vous estimez que pour l'une ou l'autre raison (entreprise à risque, entreprise susceptible de livrer du matériel de secours ou du ravitaillement en urgence, ...) votre entreprise doit figurer dans cette banque de données, n'hésitez pas à contacter le service Planification d'urgence.



les collectivités ont leur propre plan d'urgence

Quels sont les risques à Baelen ?

Le plan d'urgence contient un inventaire des types d'incidents graves susceptibles de se produire dans notre commune. Baelen, de par son caractère rural, ne comporte pas sur son territoire de zones où la probabilité d'un accident est plus élevée (centrale nucléaire, entreprise Seveso, etc). Les deux villages sont également à l'abri des risques graves d'inondations, même si quelques zones en bord de Vesdre ou à Néréth peuvent subir des désagréments en cas de crue exceptionnelle.

Il y a tout de même un certain nombre de zones dites « à risque » sur la commune : les pompes à essence, réserves de gaz, la portion d'autoroute qui délimite notre commune, la portion de TGV, les voies rapides, certaines usines installées sur le territoire baelenois de l'East Belgium Park. Cependant, on l'a vu avec l'incendie dans les Fagnes, aucune zone, même déserte et quasi inaccessible, n'est à l'abri d'une catastrophe.



L'incendie des Fagnes a nécessité le déclenchement du plan provincial

Collaboration avec les autres communes

Les communes voisines disposent également d'un plan d'urgence. Afin d'assurer une meilleure gestion de crise, Baelen entretient des relations privilégiées avec les communes d'Eupen et de Welkenraedt. La cellule de crise communale de Baelen a participé activement aux exercices organisés en 2010 à Eupen et en 2011 à Welkenraedt. En cas de catastrophe, il est prévu que les 3 communes collaborent et mettent leur expérience en commun afin d'assurer au mieux la gestion de la situation.

Comment serez-vous averti en cas de situation d'urgence ?

Dans l'éventualité d'un incident grave, la commune dispose de moyens variés pour vous avertir des mesures à suivre. La plupart du temps, l'information sera diffusée de plusieurs façons :

La première alerte peut être lancée via les véhicules de la police équipés de haut-parleurs, voire directement en porte-à-porte. En cas de déclenchement du plan d'urgence, la commune met en place un centre d'information et active un numéro d'urgence. Ce numéro est communiqué à la population via les flashes info sur les chaînes de radio et télévision, ou le site internet communal. Il est à votre disposition si vous avez des questions à propos de votre protection et des mesures de sécurité imposées.

Bien sûr, en cas de situation d'urgence, il est recommandé de rester raisonnable : évitez de surcharger les lignes téléphoniques en cherchant à obtenir des renseignements, ou les routes en tentant de vous rendre sur place. N'appellez le numéro d'information qu'en cas de réelle nécessité.

Comment réagir ?

Il est bien difficile de prévoir quelle sera la conduite à tenir face à un événement dont on ne connaît pas à l'avance la nature. D'innombrables cas de figure sont possibles, chacun requérant une réaction particulière. Voici cependant quelques grands principes :

- Restez chez vous, évitez d'encombrer les routes
- Fermez portes et fenêtres, faites rentrer vos animaux
- Ne vous précipitez pas sur le téléphone, évitez de saturer le réseau
- Ecoutez la radio et/ou la télévision pour obtenir des informations
- Laissez les enfants à l'école : c'est là qu'ils sont le plus en sécurité !

Anticipation

La commune travaille aussi à votre sécurité de manière préventive. Ainsi, en dehors de toute situation d'urgence, la cellule de sécurité communale assure une collaboration optimale de tous les services, pour une réaction efficace en cas de catastrophe. La cellule de sécurité rassemble le Bourgmestre, le fonctionnaire responsable du plan d'urgence et un représentant de chaque discipline concernée. Elle se réunit régulièrement et compte parmi ses tâches principales l'évaluation et l'analyse des risques, l'adaptation et la mise à jour du plan d'urgence, ainsi que l'information préventive de la population au sujet de la planification d'urgence.

Les rassemblements de foule sont également contrôlés. Lors de grands rassemblements, un incident peut provoquer un mouvement de panique qui peut très vite dégénérer. C'est pour cette raison que l'organisateur de toute manifestation publique qui aura lieu dans la commune (même une soirée d'anniversaire) est tenu de demander une autorisation au Collège, d'avertir la police et de respecter les consignes de sécurité. Pour cela, il faut se procurer le formulaire de demande

(aux bureaux de l'administration ou sur www.baelen.be/loisirs/locationdesalles) et effectuer les démarches nécessaires au minimum 1 mois avant la date prévue de la manifestation.

Enfin, pour prévenir tout risque d'incident, les entreprises qui manipulent des produits dangereux (inflammables, toxiques, explosifs, ...) relèvent de la législation sur l'environnement et sont soumises à des permis et à de fréquents contrôles. Le transport des matières dangereuses est lui aussi soumis à de strictes mesures de sécurité.



Les transports dangereux sont sévèrement contrôlés

D'autres initiatives préventives sont encore à souligner sur notre commune. Celles-ci ne sont pas liées au plan d'urgence, mais en ayant une action qui contribue à éviter les catastrophes, ou par leur activité formatrice permettant au citoyen d'acquérir les bons réflexes, elles contribuent à limiter les risques. Citons par exemple l'aide financière accordée par la commune aux jeunes qui souhaitent suivre une formation de conduite défensive, pour mieux réagir au volant et éviter les accidents (séances de formation annuelles - les personnes concernées sont contactées par écrit de l'organisation d'une formation). La commune compte également plusieurs volontaires, membres des corps de pompiers des environs. Comme eux, vous pouvez aussi apprendre les gestes qui sauvent (lors des formations organisées par la Croix-rouge par exemple - www.croix-rouge.be). Enfin, citons l'asbl Chiensheureux à Membach, qui compte une section « chiens de décombres ». Les chiens et leurs maîtres y apprennent à repérer les victimes ensevelies en s'entraînant sur des sites de démolitions.



Agir aussi préventivement, en entretenant les voiries et leurs abords



Les chiens de décombres de chiensheureux

Les 140 ans du Home Saint-François et le départ définitif des Soeurs franciscaines



Le couvent de Forges au début du XX^e siècle.

En 1871, le chanoine Sühs de Baelen, fondateur de la Congrégation des Sœurs Franciscaines, installait trois religieuses au couvent qu'il avait fait construire sur la hauteur de Forges-Baelen. Les sœurs, qui étaient avant tout contemplatives, participaient déjà grandement au service des malades dans toute la région. En 1895, une épidémie de typhus à Dolhain conduit les sœurs à transformer leur couvent en pensionnat-orphelinat, tant l'épidémie avait fait de nombreuses victimes à Baelen et à Dolhain. Deux sœurs y ont laissé leur vie.

En 1896, construction d'un grand bâtiment devenant pensionnat pour des élèves de la région verviétoise (150 garçons). A l'avènement de la seconde guerre mondiale, Forges et Baelen deviennent territoire allemand. Exil des sœurs et de leurs 50 pensionnaires vers Antheit durant toute la guerre.

En 1946, retour à Forges-Baelen. Le pensionnat devient « Home » et est réservé aux enfants pauvres et abandonnés. Sous l'égide des sœurs Léonarda et Lucie, il devient une maison d'éducation, d'instruction et de formation pour ces jeunes.

Le nom de Sœur Marie-Jacques est inscrit dans les annales comme la Supérieure et la Directrice énergique de la rénovation, s'adaptant aux nouvelles lois sur la protection de la jeunesse. Elle reçoit même les honneurs d'une visite royale en 1969.

En 1991, se crée le Centre d'Accueil d'Urgence. Et aujourd'hui plus de 2000 jeunes ont pu bénéficier de ce centre. Bernard Brach en est l'actuel Directeur Général.

En l'an 2000, la Communauté des sœurs Franciscaines de Luxembourg fait don de l'ensemble des bâtiments à la Fondation Françoise Dufaing qui gère tout le site.

Communauté religieuse très importante pour Baelen, pour Dolhain et toute la région, qui ne se rappelle pas de Sœur Batilde, Sœur Madeleine, Sœur Marie-Berghmans, de Louise et Anna à la cuisine, de Monsieur Simons pour les déplacements, des comités de parrainage, du docteur Paul Keutgen, des aumôniers, d'Alex Delnooz¹ ...

Et puis les années ont passé pour aboutir au départ définitif des deux dernières sœurs qui occupaient encore le couvent. L'une d'elles, Sœur Marguerite (97 ans), a rejoint la Maison de Repos de Beloeil à Henri-Chapelle. La seconde, Sœur Marie-Jacques (89 ans), est retournée au Luxembourg.

Merci à cette communauté religieuse pour tout le travail accompli au cours de ces très nombreuses années, elle qui s'était mise au service de tous et, particulièrement, au service des enfants !

Une page bien remplie de l'histoire baelenoise est définitivement tournée ...

A. Hauglustaine, C. Meessen

¹ Lire à ce sujet, *Mémoire de Baelen-Membach*, t.IX, pp. 132-154



Nourrir les oiseaux en hiver

Les oiseaux qui passent l'hiver chez nous peuvent résister aux conditions climatiques de saison à condition de trouver la quantité de nourriture nécessaire pour maintenir leurs réserves de graisse leur permettant d'assurer les fonctions vitales.

Les jours étant plus courts, les insectes quasi absents, la variété de fruits et de graines fortement diminuée les obligent à passer la majeure partie de la journée à la recherche de nourriture. Pour exemple, une mésange doit trouver journalièrement l'équivalent de son poids en nourriture car en une nuit elle va perdre 1/10e de son poids pour garder sa température corporelle à 40 degrés. En pratiquant le nourrissage, vous contribuez à maintenir le niveau de la population d'oiseaux. Chaque hiver, beaucoup meurent de faim et de froid.

Que ce soit dans le jardin, sur la terrasse ou même sur un balcon, il est toujours possible d'installer une mangeoire. Il en existe plusieurs modèles dans le commerce mais si vous êtes bricoleur, vous pouvez facilement en construire une vous-même. Les deux plus courantes sont la mangeoire « plateau » et la mangeoire « trémie ». La première est constituée d'un plateau de bois recouvert d'un toit débordant de tous les côtés pour maintenir la nourriture au sec. La seconde se présente en un distributeur de graines plus pratique car les graines sont enfermées au sec et l'approvisionnement n'a pas besoin d'être journalier. Attention cependant à bien veiller de placer votre mangeoire à l'abri des chats. Dans le jardin, le mieux est de placer la mangeoire sur un piquet (lisse de préférence).

Pour ce qui est du type de nourriture, on y trouvera de préférence des graines de tournesol, appréciées par tous les oiseaux. Les boules de graisse sont surtout fréquentées par les mésanges bleues et charbonnières, le pain attire souvent les moineaux (attention, à mettre uniquement en petite quantité car il contient du sel qui n'est pas conseillé aux oiseaux), les fruits tel que pommes, poires ou tout autres fruits secs attirent merles, grives ou encore étourneaux. Vous pouvez également placer simplement de la margarine en bloc ou en ravier car la graisse est souvent appréciée de tous. Evitez cependant la graisse de saindoux qui est trop salée.

Nourrir, c'est bien mais ce que l'on oublie souvent c'est de procurer de l'eau aux oiseaux. N'hésitez pas à mettre une coupelle avec de l'eau fraîche. Il vaut mieux remplacer régulièrement l'eau pour éviter qu'elle gèle plutôt que d'y ajouter du sel ou tout autre produit antigel qui serait



néfaste aux oiseaux. Pensez aussi que de l'eau qui stagne amène vite des bactéries qui pourraient contaminer les volatiles. Il en va de même pour les graines dans les mangeoires à plateau : il vaut mieux en mettre un petit peu tout les jours que de placer un tas de graines qui vont s'altérer au fur et à mesure avec l'humidité, pourrir et augmenter ainsi le risque de maladies.

Encore quelques conseils : quand vous aurez commencé à nourrir, faites-le régulièrement car vous aurez habitué les oiseaux à venir chez vous. Ne cessez pas brutalement le nourrissage (surtout en période de gel) mais diminuez progressivement à la fin de l'hiver. En pratiquant de cette manière, vous apprécierez vite le spectacle de tout ce petit monde qui viendra journalièrement vous rendre visite. Merci pour eux.

Desart Christian, guide nature

LES JOURNÉES PORTES OUVERTES

au club canin de Membach

Une première surprise attendait le public qui franchissait les grilles du centre canin de Membach ce 17 septembre 2011 : deux lamas et un alpaga accueillait les visiteurs ; une association avait établi un stand et proposait aux enfants de promener ces animaux dans l'enceinte du club. Mais le but de cette journée était de faire découvrir les activités du centre canin.

Le programme débutait par des leçons d'éducation de base pour les classes 1 et 2. Il est en effet important d'éduquer son chien afin que celui-ci soit admis dans la société. La philosophie du Club Chiensheureux est que le maître impose au chien sa volonté avec rigueur et cohérence, sans cri et sans agitation.

C'est principalement le calme régnant sur le terrain qui a impressionné les spectateurs.

Les classes 3 et 4 sont ensuite montées sur le terrain. Le public a pu admirer des exercices plus complexes, réalisés calmement par des maîtres qui ont développé une relation harmonieuse avec leur chien.

Acquérir les bons gestes, réagir adéquatement en toutes circonstances en gardant son calme, c'est là le but poursuivi par le club chiensheureux dans le cadre des leçons d'éducation ; c'est en définitive avoir un chien heureux que l'on peut emmener partout et qui est admis par les autres usagers de l'espace public.

La matinée s'est achevée par une démonstration de l'école des chiots, là où tout le processus débute. Les chiots y sont admis dès 8 semaines (sauf avis contraire du vétérinaire). Ici, pas d'éducation au sens strict. Les chiots se socialisent aux gens et à leurs congénères. Ils jouent librement entre eux et ont l'occasion d'expérimenter les codes canins qui régissent la vie sociale des chiens. Ils côtoient également des personnes de morphologies différentes. Ils apprennent, sous la conduite de leur maître, à vaincre leurs appréhensions, à rencontrer diverses stimulations (olfactives, auditives, tactiles, visuelles). Ils marchent sur divers supports, passent dans des tunnels, sont conduits en brouette...

C'est un spectacle agréable à voir, ces chiots gambadant et accomplissant de manière ludique tous les exercices.

Le programme s'est poursuivi par la présentation d'une ancienne race belge, le Bouvier des Ardennes dont quelques éleveurs reconstituent le cheptel. C'est l'éleveur lui-même qui a fourni toutes les explications sur les aptitudes et le caractère de ce chien.

Nos compagnons canins ont besoin d'exercice, besoin d'utiliser toutes leurs facultés : leur formidable flair, leur ouïe, leur mordant. C'est pourquoi le club Chiensheureux a développé diverses activités qui permettent d'exploiter les potentialités de chaque chien.

Le club a ainsi montré quelques exercices ludiques pratiqués à la fin des leçons afin de détendre les chiens.

Ensuite, les membres de la section de recherches en décombres ont fait une démonstration de cette discipline particulière qui met en valeur le flair du chien. Et visiblement, ces chiens prennent du plaisir à ce travail ! Cela demande toutefois un entraînement suivi et la mise en place d'une bonne relation au sein du binôme maître-chien, relation dans laquelle chacun occupe et reconnaît sa place. En effet, personne ne peut obliger un chien à chercher. Il le fera car son maître a pu le motiver pour ce travail et a manifesté son contentement à chaque réussite.

Enfin, eut lieu une démonstration de défense du maître. Cette discipline, selon la vision qu'en a le club Chiensheureux, n'a pas pour vocation d'apprendre au chien à mordre (ça, il sait le faire !), mais bien apprendre à le faire de manière cadrée et non anarchique. Le maître contrôle les opérations et canalise la vitesse d'exécution. Pour les plus avancés, la course vers l'homme d'attaque est interrompue sur ordre du maître qui obtient ainsi une obéissance forte.

Ces exercices s'avèrent très utiles pour les propriétaires de chiens bergers, bouviers ou molosses.

Le public a pu voir que l'entraînement commence tôt puisqu'il a pu admirer des chiots à leurs débuts. C'est sur ces prestations qu'a pris fin cette agréable journée portes ouvertes.



L'épuration individuelle concerne 10% des Baelenois, peut-être vous ...



Les systèmes d'épuration individuelle s'exposent à Botrange



A Baelen, environ 180 ménages sont concernés car situés en zone d'épuration individuelle

Le dimanche 23 octobre, la Fondation Rurale de Wallonie et le Parc Naturel Hautes-Fagnes - Eifel organisaient un salon sur les systèmes d'épuration autonome au Centre Nature de Botrange afin d'éclairer les habitants situés en zone d'épuration individuelle sur les différents systèmes existants.

La matière est cependant suffisamment complexe pour que la commune tente d'éclairer ses citoyens.

Ce sont des directives européennes, traduites en droit wallon qui régissent cette matière et qui prévoient :

- La gestion intégrée du cycle de l'eau basée sur les bassins hydrographiques
- La récupération des coûts des services liés à l'eau grâce au coût-vérité de l'eau (principe du pollueur-payeur)

Concrètement, soit vous vous situez :

En zone d'assainissement collectif

Les habitations situées le long d'une voirie équipée d'un égout doivent y être raccordées, sinon elles se raccorderont pendant les travaux d'égouttage.

Une possibilité de déroger à l'obligation de raccordement à l'égout est prévue lorsque cela engendrerait des coûts excessifs en raison de difficultés techniques rencontrées. Le règlement spécifie explicitement cette possibilité lorsque l'égout est futur. En cas d'acceptation du permis par la commune, le demandeur installe un système d'épuration individuelle.

Toute nouvelle habitation doit être équipée d'un système séparant l'ensemble des eaux pluviales des eaux urbaines résiduaires. Si les eaux usées ne sont pas traitées dans une station d'épuration, soit en l'absence de cette dernière, soit parce que le réseau d'égouttage n'est pas complet, la maison doit être équipée d'une fosse septique bypassable. Contrairement au passé, et lorsque les eaux seront effectivement traitées, la fosse septique peut rester en fonction, sauf avis contraire de l'organisme d'épuration agréé.

Enfin, l'habitation disposant d'un système d'épuration individuelle pré-existant à l'obligation de raccordement peut le conserver, sauf avis contraire motivé de l'organisme d'épuration agréé.

En zone d'assainissement autonome

Toute nouvelle habitation ou tout groupe d'habitations nouvelles pour lesquels s'applique le régime d'assainissement autonome doit être équipé d'un système d'épuration individuelle agréé.

Plusieurs particuliers peuvent se regrouper et traiter leurs eaux usées dans un même système d'épuration individuelle.

Sachez que pour vous équiper, des primes sont (encore) disponibles (actuellement !).

En zone d'assainissement transitoire

Temporaire par définition, le régime d'assainissement transitoire est voué à évoluer vers l'assainissement autonome ou collectif.

Toute nouvelle habitation sera équipée d'un regard de visite et d'un système séparant l'ensemble des eaux pluviales des eaux résiduaires ainsi qu'une fosse septique by-passable, laquelle doit, le cas échéant, être raccordée à l'égout existant.

Afin de déterminer dans quelle zone vous vous situez, vous pouvez soit consulter les Plans d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographiques - PASH – en ligne sur le site : www.spge.be ou consulter le plan papier à l'Administration communale. (Merci de prendre rdv préalablement avec Rita Querinjean du service urbanisme - 087/76.01.21)

Vous trouverez également diverses informations utiles en matière d'assainissement individuel sur www.environnement.wallonie.be

Un doute sur le système d'épuration le mieux adapté ?

Quelques pistes de réflexion... Parmi les systèmes agréés par le Service Public de Wallonie (SPW)

MICRO STATION	MICRO STATION	LAGUNAGE	DRAINAGE
Traitement par boues activées (SBR = Réacteur Biologique Séquentiel)	Biomasse fixée	Filtre à sable/gravier planté (Cultures bactériennes fixées sur des supports)	Conduite d'épuration sur lit de sable
			
ESPACE DISPONIBLE			
± 9m ² pour le réservoir	± 9m ² pour le réservoir	20 - 30 m ² + 6 m ² (PRÉTRAITEMENT)	> 30 m ² + 6 m ² (PRÉTRAITEMENT)
COÛT D'ACHAT ET D'INSTALLATION			
• Auto-installation: 3.300 € • Entrepreneur: 4.300 €	• Auto-installation: 2.500 € • Entrepreneur: 3.500 €	• Matériel (auto-installation) : 4.000 € • Entrepreneur: 7.000 € - 9.000 €	• 6.000 € - 7.000 €
MISE EN ŒUVRE			
• Installation et mise en service du système du réservoir: 3-4 heures • Simplicité d'Installation et de mise en service	• Installation et mise en service du système du réservoir: 3-4 heures • Simplicité d'installation et de mise en service	• Mise en œuvre conséquente • Durée des travaux : plusieurs jours • mise en œuvre exacte fournie	• Mise en œuvre conséquente • mais simplicité d'installation
COÛT D'EXPLOITATION (HORS ANALYSE DES EAUX USÉES)			
• Consommation d'électricité en continu = ± 45 €/an • Fréquent : Filtres à air (après 20.000 h) • Rare : Pièces de rechange – souvent couvert par le contrat d'entretien	• Consommation d'électricité en continu = ± 100 €/an • Fréquent : Filtres à air • Rare : Pièces de rechange – souvent couvert par le contrat d'entretien	• « Pas de frais de fonctionnement » • Entretien éventuel du parterre de plantes • Consommation d'électricité éventuelle de la pompe	• « Pas de frais de fonctionnement » • Remplacement de pièces mécaniques ou de filtre exceptionnel • Consommation d'électricité éventuelle de la pompe
ENTRETIEN (HORS MAINTENANCES PRESCRITES LÉGALEMENT)			
• 1 entretien/an • Entretien par une société spécialisée chaque année : 175 € par entretien	• 1 entretien/an • Entretien par une société spécialisée chaque année : 175 € par entretien	• 1 entretien/an • Taille annuelle des plantes aquatiques (octobre ou novembre)	• Pas d'entretien • Les conduites doivent être dégagées mais pas vidangées
FONCTIONNEMENT EN CAS D'UTILISATION IRRÉGULIÈRE (TANTÔT BEAUCOUP D'EAU USÉE, TANTÔT TRÈS PEU)			
• Certaines installations consomment moins d'électricité si faible utilisation (réduction de la durée de vie)	• Certaines installations consomment moins d'électricité en cas de faible utilisation (réduction de la durée de vie)	• Qualité d'écoulement assurée	• Qualité d'écoulement assurée
ASPECT ÉCOLOGIQUE (CONSOMMATION ÉLECTRIQUE, IMPACT ENVIRONNEMENTAL DE LA FABRICATION)			
• Consommation électrique constante • Bruit de la pompe (32 dBA)	• Consommation électrique constante • Bruit de la pompe (32 dBA)	• Pas de consommation électrique (sauf avec pompe) • Propice à la création d'un biotope varié	• Pas de consommation électrique (sauf avec pompe)
AIDES FINANCIÈRES			
• Système d'épuration : oui • Infiltration : oui	• Système d'épuration : oui • Infiltration : oui	• Système d'épuration : oui • Infiltration : oui	• Système d'épuration : oui • Infiltration : NON <u>Pas de prime supplémentaire pour l'évacuation (infiltration souterraine)</u>
DIVERS			
• Système éprouvé • L'eau épurée peut seulement être utilisée pour l'arrosage du jardin • Carrossable (optionnel)	• Système éprouvé • Comparativement moins de production de boue (SBR) • Eau épurée pour arrosage du jardin !! • Carrossable (optionnel)	• Surface d'eau non-visible • L'eau épurée peut seulement être utilisée pour l'arrosage du jardin • Réduction efficace des germes • Pas carrossable	• Surface d'installation adaptable à la situation • Pas carrossable

PLUS D'INFORMATIONS SUR L'ÉPURATION INDIVIDUELLE DES EAUX USÉES AUPRÈS DE VOTRE ADMINISTRATION COMMUNALE ET SUR :

environnement.wallonie.be
www.aide.be

www.idelux-aive.be
www.spge.be

www.epurationindividuelle.be
www.abwasseranlagen.eu



Date	Détails	Lieu	Horaire	prix	organisateur + infos
20/01/2012	Amicale annuelle de l'ACRF	Baelen : réfectoire de l'école	18h30		ACRF Baelen - voir article
du 27 au 29/01/2012	Campagne Action Damien				Voir rubrique En Bref
05/02/2012	Balade à Eynatten-Preuswald	Départ Baelen, devant la maison communale	13h30		Voir article
du 6/02 au 12/02/2012	Distribution des sacs-pou-belle gratuits	La Cantellerie	14-16h ou 9-12h		mardi et jeudi de 14 à 16h, samedi de 9 à 12h
du 13/02 au 19/02/2012	Distribution des sacs-pou-belle gratuits	La Cantellerie	14-16h ou 9-12h		mardi et jeudi de 14 à 16h, samedi de 9 à 12h
24/02/2012	Tournoi de belote	café salle St. Jean	20h	5 €	TT Daltons - Voir article
24/02/2012	Soirée de remise des Mérites 2011	Salle du conseil	20h	Gratuit	Voir article
du 27/02 au 04/03/2012	Distribution des sacs-pou-belle gratuits	La Cantellerie	14-16h ou 9-12h		mardi et jeudi de 14 à 16h, samedi de 9 à 12h
04/03/2012	Repas Solidarité Villages	Réfectoire école de Baelen	11h45	10€ adultes 6€ - de 12 ans	Voir article
04/03/2012	Cabaret Boris Vian	La Cantellerie	15h et 19h	8 €	L.A.C. et groupe Expressions - Voir article
04/03/2012	Balade Fagne Steinley	Départ Baelen, devant la maison communale	13h30		Voir article
17/03/2012	Théâtre à Membach: "T'em-balle pas!"	Salle St. Jean	20h	6 €	Scène entr'amis - Voir article

Avis aux personnes et organisateurs de



BALS en lieux clos ou de MANIFESTATIONS en plein air

Le règlement général de police prévoit une série d'obligations à respecter par les organisateurs de

REUNIONS PUBLIQUES EN LIEU COUVERT OU EN PLEIN AIR (bals, méga-soirées, autres festivités)

Toute organisation doit être demandée un mois à l'avance au Collège communal. L'organisateur devra se rendre à la direction de la Police locale pour y fournir tous les renseignements utiles et y recevoir les consignes de sécurité.

Un formulaire ainsi que le texte complet du règlement peuvent être demandés à l'Administration communale ou être consultés sur le site internet de la commune www.baelen.be Rubrique Vie administrative – Documents en ligne – Chargement de documents : « Demande d'autorisation pour manifestation en plein air et déclaration de tenue de bal ou manifestation en lieu clos », ainsi que « les articles 105 à 140 de l'Ordonnance de police administrative » à respecter.

BALADES

Pour découvrir votre village et votre région, nous vous invitons à participer aux différentes balades organisées :

05.02 EYNATTEN-PREUSWALD

04.03 FAGNE STEINLEY

Point de rencontre : devant la maison communale de Baelen à 13h30
Durée : environ 2 hrs ou 8 kms
Difficulté : aucune
Équipement : chaussures de marche – bottes

Les destinations des balades peuvent changer en fonction d'éléments indépendants de notre volonté.

Schoonbroodt Myriam et Hubert 0473/984498
Flas Gilberte et Louis : 087/763389
Pirard Jos : 087/569157-087/569158

INVITATION A.C.R.F. BAELEN

Chères Amies,
Si vous avez envie de passer une soirée agréable
Venez vous joindre à nous pour notre

AMICALE ANNUELLE

Qui aura lieu le vendredi 20 janvier 2012 à 18 H 30 au réfectoire de l'école.

Nous partagerons un repas simple dans l'amitié et la bonne humeur.
Nous poursuivrons la soirée avec des jeux et des chants.
Nous espérons vous voir nombreuses à cette soirée.

L'équipe de l'A.C.R.F. de Baelen.

SOLIDARITÉ VILLAGES BAELEN- MEMBACH A BESOIN DE VOUS

Pour que le mot «Solidarité » prenne tout son sens, nous faisons appel à vous !

Dans notre commune des familles vivent des moments difficiles. Vous pouvez les aider.

Un jeune réfugié, qui fait des études d'infirmier, est en attente d'une régularisation éventuelle.... Il est en fin de droit... et n'a plus de ressources.

Un jeune couple attend un bébé prochainement et est dans une situation financière très difficile.

Pouvez-vous nous aider à soutenir ces personnes et d'autres qui font appel à nous ?

Nous n'avons pas pu l'an dernier organiser notre repas annuel (réfectoire de l'école en rénovation). Cette seule activité de « Solidarité-Villages » nous permet souvent de répondre à ce genre d'appel.

Aussi, à l'aube de cette nouvelle année nous espérons votre soutien.

Pour rappel, voici notre compte « Solidarité-Villages » : 144-0578885-69

D'avance merci et nous vous souhaitons de tout cœur « **paix, joie et bonheur tous les jours de cette année 2012** » !

Repas Solidarité Villages 2012:

Le dimanche 4 mars 2012

Au réfectoire de l'école de Baelen à partir de 11 heures 45

Menu :

Apéritif
Rôti de porc champignons ou boulettes
Frites
Salade ou compote
Dessert
10 € ou 6 € pour les enfants de moins de 12 ans.

Pour mieux vous servir, nous vous proposons 2 services: 11h45 ou 13h15.

Inscription nécessaire avant le 28 février auprès de :

- Bernadette et Jean FRANK, Plein Vent 9, Baelen tél : 087/76.34.26
- Jean-Marie BECKERS, rue du Pensionnat 3, Membach tél : 087/ 74.31.18 ou 0475/49.95.94
- Myriam et Jean-Pierre FRANCOIS, Ma Campagne 4, Baelen tél : 087/76.35.12

Ou par e-mail : jpfrancois@hotmail.com ou solidarite.villages@hotmail.com

Vous pouvez également verser votre participation au compte 144-0578885-69 de « Solidarité Villages Baelen-Membach »

Cette année nous vous accueillerons dans un cadre entièrement rénové.

Merci pour votre soutien.

Théâtre à Membach

Le groupe de théâtre «Scène entr'amis» de Membach vous invite à son prochain spectacle qui aura lieu

**le SAMEDI 17 MARS 2012 à 20:00 heures
en la salle ST JEAN de MEMBACH.**

T'EMBALLE PAS !

Comédie en 3 actes de Christian Rossignol

Dans une mise en scène de Madame Eliane DUMOULIN-BECKERS

... Pas facile de sauver son entreprise quand on ne peut compter que sur une famille déjantée, un apprenti cambrioleur, un crétin tremblant à la moindre émotion, et un valet pour le moins imprévisible ; surtout si le client providentiel s'avère plus porté sur la chose que sur la signature de contrats commerciaux. On rit à gorge déployée tout au long de cette comédie endiablée mêlant habilement amour et suspens dans une avalanche de gags et de coups de théâtre...

Personnages

Agathe de Saint-Alban :
chef d'entreprise en difficultés
Laureen BECKERS

Sidonie de Saint-Alban :
sœur d'Agathe, bigote et psychorigide
Aline CRUTZEN

Roseline de Saint-Alban :
mère des deux premières, complètement sourde
Christine MATHIEU-PIRENNE

Octave :
valet de chambre, très flegmatique
Michel MASSENAUX

Ernest Michandiot :
comédien raté et apprenti gangster
David DEJALLE

Popo :
frère d'Ernest, un peu attardé
Pierre CRUTZEN

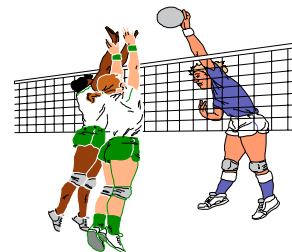
Wilfried Mayerbaum :
client allemand de la plus haute importance
Patrick DEMONTY

Gertrude-Marlène Von Wolkenbach:
garde du corps de Wilfried, ancienne athlète
Stéphanie CRUTZEN

Souffleur : **Gisèle COOLS-LEMMENS**
Maquillage : **Myriam GROOTEN**

P.A.F. : 6€

Le club de Volley Ball JBM VBC Baelen



vous propose ci-après le calendrier des rencontres à domicile pour les mois de janvier - février - mars 2012.

Nous vous rappelons que l'entrée de la salle (Foyer Culturel et Sportif, rue de la Régence 1) est gratuite et la cafétéria est accessible à tous.

La rencontre réserve a lieu 1h15 avant l'heure indiquée.

VENDREDI 20.01.2012	P2 Dames – Saint-Vith à 21h15
SAMEDI 21.01.2012	P2 Messieurs – Dison 1 à 20h30
VENDREDI 27.01.2012	P2 Messieurs – Athénée Welkenraedt à 21h15
VENDREDI 03.02.2012	P2 Dames – Spa 3 à 21h15 (+ cave à bières)
VENDREDI 10.02.2012	P2 Messieurs – Dison 2 à 21h15
VENDREDI 24.02.2012	P2 Dames – Thimister à 21h15
SAMEDI 03.03.2012	P2 Messieurs – Lommersweiler à 20h30
VENDREDI 09.03.2012	P2 Dames – Dison à 21h15
DIMANCHE 11.03.2012	P2 Messieurs – Aubel à 18h
VENDREDI 16.03.2012	P2 Messieurs – Juprelle à 21h15 (+souper boulets-frites)

Les calendriers pour les équipes jeunes suivront.

Nous vous invitons également à participer à notre cave à bières qui aura lieu le vendredi 03.02.2012 ainsi qu'à notre souper boulets-frites qui se tiendra le vendredi 16.03.2012 (réservations au 0498/91.08.55).

Venez nombreux nous applaudir et nous soutenir.



Le Volley-Ball de Baelen recrute

Afin de compléter nos équipes jeunes, nous recherchons des enfants âgés de 8 à 12 ans, filles ou garçons.

Alors si tu es intéressé et que tu as envie de découvrir ce sport, nous te donnons rendez-vous le mercredi de 16h15 à 17h30.

Renseignements et inscriptions auprès de Danny Kistemann (0485/43.46.77) ou Arnaud Timmermann (0497/82.67.91).

CABARET BORIS VIAN par la compagnie « LES AQUOIBONISTES » A BAELEN LE DIMANCHE 4 MARS 2012



Création et mise en scène : Ginette Matagne.

Comédiens : Philippe Dengis, Sophie Fostroy, Marine Nihant, Francesco Nobile, Stéphane Strepenne, Maria Tridetti.

Musiciens : Xavier Chapelier au piano, Jérôme Fox aux percussions.

BORIS VIAN, grand homme d'exception, grand homme de talent, à la fois poète, romancier, trompettiste, ingénieur, chanteur, journaliste, directeur d'une maison de disques et créateur de musique. Bref, un génial touche à tout et un grand artisan des mots.

JACQUES PREVERT disait de lui :

*« Il connaissait la musique
Les mathématiques
Toutes les techniques
Et les autres avec
On disait de lui qu'il n'en faisait qu'à sa tête
N'avait beau dire
Il en faisait surtout à son cœur
Et son cœur lui en fit voir de toutes les couleurs
Son cœur révélateur
Il savait trop vivre
Il riait trop vrai
Il vivait trop fort
Son cœur l'a battu
Alors il s'est tu
Et il a quitté son amour
Il a quitté ses amis
Mais ne leur a pas faussé compagnie »*

Six comédiens – chanteurs, un pianiste et un batteur vous font découvrir ou redécouvrir cet homme de génie. Des chansons d'amour, poétiques, engagées, des chansons à marcher dans l'autre sens, chansons possibles, chansons impossibles, voir même des chansons pas possibles...

De « **On n'est pas là pour se faire engueuler** » à « **Quand j'aurai du vent dans mon crâne** », en passant par « **La complainte du progrès** », « **Ne vous mariez pas les filles** », « **Une bonne paire de claques dans la gueule** », et bien d'autres, pas un temps mort dans ce spectacle mêlant à la fois l'humour, l'émotion et ... la dérision.

La mise en scène dynamique, pétillante et délirante, mais aussi sobre et émouvante, crée une vraie complicité entre les comédiens, les musiciens et les spectateurs.

Avec le soutien de



Ce cabaret compte déjà 11 représentations dont 9 données en mai 2011 au Théâtre de l'Etuve à Liège et 2 en septembre 2011 sur la Péniche Fulmar 1913 à Bruxelles. Motivée par le succès de ce spectacle, la Compagnie ne compte pas s'arrêter en si bon chemin. Une représentation est d'ores et déjà prévue le 21 avril 2011 sur la Péniche L'Ex-Cale à Liège.

Le Groupe EXPRESSIONS et le LAC sont heureux de vous proposer ce spectacle à **Baelen le DIMANCHE 4 MARS 2012 dans la salle dite « La Cantellerie », à 15h et à 19h.**

PLACES LIMITEES

Prix d'entrée : 8 euros.

Réservations : 0486/90 23 63 (Nathalie Thönnissen)
0477/33 02 64 (Marine Nihant)

RECHERCHE D'UNE COMEDIENNE AMATEUR

Le Groupe Expressions recherche une passionnée de théâtre, de 25 à 40 ans, ayant de préférence suivi des cours d'art dramatique et/ou de déclamation, ou déjà joué dans une troupe amateur, pour reprendre un rôle dans une pièce de théâtre en cours de préparation. Il s'agit d'une comédie comportant 4 rôles féminins. Le travail étant déjà bien avancé, une capacité de mémorisation rapide de texte est souhaitée.

Les répétitions ont lieu les vendredis de 18h à 20 h dans la salle dite « La Cantellerie » à Baelen.

Contact : Marine NIHANT – 0477/330264 ou 087/763428 (en soirée).

St-Nicolas BAELEN

Le dimanche 4 décembre 2011, Saint Nicolas s'est à nouveau rendu au centre culturel de Baelen pour y distribuer pas moins de 240 sachets remplis de friandises aux enfants présents. Nos petits anges ont également eu droit à un magnifique spectacle, orchestré par la troupe de théâtre originaire du village, les « Zinzinconnus » et à la présence de Jacky Den.

Cette fête ne pourrait avoir lieu sans différentes personnes que nous tenons tout particulièrement à remercier :

- les sponsors : salon de coiffure « Essentiel », assurances Creutz, entreprise Franz Claassens, CB Finassur, entreprises Kistemann, Assurances Fabrice Pirard, la Ligue des Familles de Baelen, Chocolaterie Jacques.

- Les commerces qui ont accepté de vendre les tickets : librairie Tante Jack, boulangerie St Paul et boulangerie Radermecker.

*Pour le comité « St Nicolas Baelen »,
Chantal Dodémont, Stéphanie Crutzen, Carine Vandeberg et Pascal Kistemann*



Le LAC remercie chaleureusement tous ceux qui ont participé aux activités de novembre :

- Les enseignants et les jeunes des écoles au **Muséobus**, tant à Membach qu'à Baelen.

-Le nombreux public des deux séances d' « **Un air de Famille** » (les enfants de la Tchatche). Ravissant !

-Les fidèles du **Petit Déjeuner OXFAM** qui a encore connu le grand succès. Félicitations à Fernand Brasseur qui a remporté les 7KG572 de produits «Oxfam » !

-Anne-Christine Roemers et André Pirnay pour leur aide précieuse à la réalisation de ces nombreuses activités.

Au moment où vous lirez ces lignes, la première des activités du 40ième anniversaire du LAC aura eu lieu (Le Concert de Céline Scheen, notre soprano baelenoise). Un succès, très certainement. Le LAC reste au service de la culture et écoute vos remarques et suggestions.

LAC (Loisirs, Arts et Culture) Baelen-Membach
0486 902363 - lacbaelen@hotmail.com

Campagne Action Damien des 27, 28 et 29 janvier 2012

Action Damien partira à nouveau en campagne les 27, 28 et 29 janvier 2012. Elle comptera à nouveau sur la population belge pour financer son travail outre-mer. 40 euros suffisent à Action Damien pour soigner un malade, pour éviter les mutilations à un malade de la lèpre ou sauver la vie d'un malade de la tuberculose.

Mais, 40 euros, c'est impayable pour la grande majorité des malades soignés. C'est pourquoi Action Damien a plus que jamais besoin de soutien. Elle a besoin de volontaires, parfois héroïques au vu de la météo, pour vendre ses marqueurs (5 € la pochette de quatre). Et de donateurs pour concrétiser leur soutien (déductible fiscalement à partir de 30 €) sur le compte BE05 0000 0000 7575.

Au nom des 1.500 collaborateurs locaux d'Action Damien, merci d'accomplir un nouveau geste pour poursuivre la lutte aux côtés de ces héros méconnus.

Action Damien, Bd Léopold II, 263, 1081 Bruxelles.
www.actiondamien.be.
IBAN : BE05 0000 0000 7575 ; BIC : BPOTBEB1

L'indifférence tue, Action Damien soigne



TOURNOI DE BELOTE LE 24 FÉVRIER À MEMBACH

Le TT Daltons Membach organise un tournoi de belote le vendredi 24 février 2012 à 20h00 au café de la salle Saint Jean à Membach.

Le coût de l'inscription est de 5 € par personne à payer le jour même. Vous pouvez vous inscrire auprès de Jean-Marie Beckers (0475 49 95 94) ou de Benoît Delincé (0474 19 22 00) ou encore le jour même à la salle.

Chaque participant recevra un prix. Il y aura aussi une petite tombola, et l'ambiance sera chaude...

Bienvenue à tous !

